

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2148)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF40

présenté par
M. Caresche, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 15,

Après les mots : « le rapport sur les paiements prévu au I mentionne », insérer les mots : « le montant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.